

# POLITIQUE DE COMMUNICATION



La Politique de communication est conçue pour appuyer la mise en œuvre du plan directeur et l'atteinte des grands objectifs que poursuit la Municipalité de Cantley. Elle a été adoptée par le conseil municipal suite à un vote unanime de la résolution numéro 2013-MC-R138. Ce document présente les grandes lignes de la politique. La version intégrale est disponible sur demande.

## Objectifs de la politique

Le conseil municipal de Cantley ainsi que ses gestionnaires reconnaissent l'importance incontournable d'offrir une information de qualité et en temps opportun aux citoyens, aux organismes partenaires et aux employés de la Municipalité. **L'objectif ultime étant le rayonnement positif de notre Municipalité dans son environnement.**

### Objectifs généraux

- Soutenir la transparence et la communication aux citoyens;
- Favoriser le rayonnement et la visibilité de la Municipalité;
- Promouvoir le sentiment d'appartenance à la Municipalité; et
- Harmoniser les communications à l'interne afin d'assurer l'utilisation efficace des services offerts aux différentes clientèles.

## Domaines d'application

La *Politique de communication* s'applique aux activités de communications autant internes qu'externes, sous quatre domaines de communication soit :

**L'information** : Informer, c'est communiquer pour donner des renseignements

**La consultation** : Consulter, c'est communiquer pour obtenir des renseignements

**La publicité** : Publiciser, c'est communiquer pour faire image, persuader et convaincre

**Les relations publiques** : Faire des relations publiques, c'est communiquer pour susciter la confiance et la compréhension

---

*« Avec le site Web, le citoyen peut se référer rapidement aux divers services municipaux disponibles, ainsi qu'à une kyrielle de renseignements utiles sur l'administration municipale. Quant au visiteur, il découvrira la nature accueillante de Cantley. »*

*- Stephen Harris, Maire*

---



## Accès à l'information

La Municipalité de Cantley est assujettie à Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Cette loi, adoptée par l'Assemblée nationale par souci de transparence, confère aux citoyennes et aux citoyens le droit d'accès aux documents et aux renseignements personnels les concernant que les municipalités détiennent à des fins administratives.

Le droit d'accès s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou par obtention de copies du document. L'accès à un document par consultation aux bureaux du Service du greffe est gratuit. Lorsque le demandeur choisit d'obtenir des copies de document, il doit en payer les frais prescrits au Règlement de tarification de la Municipalité.

## Participer aux séances du Conseil municipal

### QUAND?

Les séances du conseil se tiennent généralement le deuxième mardi du mois, dès 19 h. Les séances extraordinaires sont annoncées sur le site Web, via un avis public.

### OÙ?

À la Fabrique de la paroisse de Cantley, située au 47, chemin Sainte-Élisabeth

### QUELS SUJETS?

La première source de toute information municipale est l'assemblée ordinaire du conseil. L'ordre du jour de la rencontre est ajouté au [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) au moins 24 heures avant la séance du conseil. Toutefois, l'ordre du jour est sujet à modifications. La version finale est distribuée sur place aux citoyens qui se présentent à la séance du conseil. Venez partager vos idées sur les sujets qui vous concernent!

## Pour tout savoir!

### Site Web

Le site Web est l'outil de communication par excellence pour tout connaître sur le Municipalité. En 2012, la Municipalité de Cantley s'est dotée d'un nouveau site Web. Il est jeune, moderne et il répond bien à nos besoins. Pour la municipalité de Cantley, il devient donc la pierre angulaire des stratégies de communication. Visitez le régulièrement, il est mis à jour quotidiennement!

### Infolettre

Pour s'abonner à l'infolettre municipale, rien de plus facile. Visitez le [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) et inscrivez-vous via l'onglet réservé à cet effet en page d'accueil, à droite de l'écran. Vous recevrez ainsi toutes les nouvelles de la Municipalité et des projets qui ont lieu sur le territoire.

### Publications municipales

Afin de bien informer ses citoyens, la Municipalité de Cantley s'assure de la publication de certains documents. Vous pouvez consulter ces publications sur le site Web ou en visitant les bureaux de la Municipalité.

- Pages municipales dans l'Écho de Cantley
- Calendrier municipal annuel
- Carte de la Municipalité
- Guide du citoyen
- Politiques municipales (ex : politique familiale)
- Bulletin des loisirs

## Communiquer avec le maire et les conseillers municipaux

Le conseil municipal veille à la qualité de vie de notre communauté. Les élus prennent leurs décisions dans l'intérêt des citoyens qu'ils représentent et seulement lors des assemblées du conseil, sous forme de règlement ou de résolution. Pour influencer sur les enjeux qui vous préoccupent, vous pouvez, en plus d'exercer votre droit de vote, participer aux séances du conseil ou aux consultations publiques. Vous êtes également invités à écrire ou à appeler les élus pour leur faire part de vos suggestions.

Lorsque vous organisez un événement communautaire, vous pouvez envoyer une invitation à participer aux élus. Vous pouvez en tout temps les garder à l'affût des initiatives sur le territoire.

Les coordonnées du maire et des conseillers sont disponibles au :

[www.cantley.ca/conseil-municipal](http://www.cantley.ca/conseil-municipal)

## Demande des médias

Le maire, en son absence son représentant, et le directeur général sont les porte-paroles officiels pour répondre aux questions des médias. Pour coordonner une entrevue ou pour des renseignements supplémentaires sur un sujet d'actualité, veuillez joindre: Mme Julie Labelle-Morissette, agente aux communications par courriel au [communications@cantley.ca](mailto:communications@cantley.ca) ou au 819 827-3434, poste 6838.

## Nous joindre

N'hésitez pas à nous appeler, nous écrire ou à nous visiter pour obtenir des informations supplémentaires .

**Municipalité de Cantley**  
8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434  
Télec.: 819 827-4329  
[municipalite@cantley.ca](mailto:municipalite@cantley.ca)

Visitez notre site web :  
[www.cantley.ca](http://www.cantley.ca)

**Heures d'ouverture:**  
Lundi au vendredi,  
de 8 h à 16 h